



Mairie de Larche

Département de la Corrèze
Arrondissement de Brive La Gaillarde

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité



REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LARCHE SEANCE DU 10 OCTOBRE 2019 A 20H30

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le 10 Octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mr Bernard DUTEIL, Maire.

Date de convocation : 04.10.2019

Nombre de membres : 18 En exercice : 18 Présents : 15 (+ 2 pouvoirs) Absents : 3 (dont 2 pouvoirs)

PRESENTS : DUTEIL Bernard, JUILLAT Françoise, FOURNET Michel, FAURE Éric, GILIBERT Philippe, VEGA TOCA Edouard, MARCOU Martine, CHANOURDIE Martine, LALLEMAND Denis, LABRUGNAS Agnès, TOURSCHER Pascal,

FOMPEYRINE BORDAS Isabelle, MORALES Martine, LAROCHE Bernard, DUBOIS Alain.

ABSENTS : BOITEUX Céline (a donné procuration à LALLEMAND Denis), SANCONNIE Cédric, DUSSERT Simone Françoise (a donné procuration à DUBOIS Alain).

Après approbation du Procès Verbal de la séance précédente, l'ordre du jour a été abordé soit :

🦉 **OBJET 1 / 2019-38** – Ouverture d'une ligne de trésorerie.

🦉 **OBJET 2 / 2019-39** – Tarifs 2019-2020 pour l'insertion d'encarts publicitaires dans le bulletin municipal.

🦉 **OBJET 3 / 2019-40** – Tarifs 2020 des divers services publics.

🦉 **OBJET 4 / 2019-41** – Mise en sommeil de la Caisse des écoles et transfert de l'activité restauration scolaire et charges budgétaires sur la Commune.

🦉 **OBJET 5 / 2019-42** – Tarifs 2020 repas cantine scolaire.

🦉 **OBJET 6 / 2019-43** – Convention de mise à disposition d'un local pour le stationnement d'un cyclomoteur électrique appartenant à la Poste.

🦉 **OBJET 7 / 2019-44** – Participation aux frais d'inscription au congrès des Maires à PARIS.

- Informations et questions diverses.

DELIBERATIONS

RAPPORTEUR : Edouard VEGA TOCA

↳ **OBJET 1 / 2019-38 – Ouverture d'une ligne de trésorerie de 300 000€.**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que les paiements de factures importantes avant l'obtention des subventions escomptées de l'Etat et du Conseil Départemental grèvent fortement la Trésorerie.

Ce procédé offre une grande souplesse dans la gestion des paiements : possibilité d'utiliser les crédits en cas de besoin et de les rembourser lorsque la Trésorerie le permet.

Concernant cette ouverture de ligne de trésorerie d'un montant de 300 000€, deux propositions ont été reçues soit :

CAISSE D EPARGNE			CREDIT AGRICOLE - EURIBOR 3 Mois		
TAUX Fixe %	COM. D'ENGAGEMENT %	DUREE	TAUX %	COM. D'ENGAGEMENT %	DUREE
+ 0,65	0.12	1 an	+ 0,35	0.10	1 an

Le Conseil Municipal, entendu et après en avoir délibéré :

↳ **Émet** un avis favorable au principe d'ouverture d'une Ligne de Trésorerie de 300 000€ ;

↳ **Décide** de retenir la proposition de l'établissement du **Crédit Agricole** aux conditions énoncées ci-dessus.

↳ **Autorise** Mr le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat du prêteur.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : Martine MORALES

 OBJET 2 / 2019-39 – Tarifs 2019-2020 pour l'insertion d'encarts publicitaires dans le bulletin municipal.

La commission « culture, communication et cadre de vie » se chargera de la préparation du bulletin municipal qui sera édité par un imprimeur.

Par délibération n° 2018-59 en date du 31.10.2018, le Conseil Municipal avait décidé, afin de couvrir les frais de réalisation, de proposer aux entreprises, l'insertion d'un encart publicitaire, dans le bulletin municipal aux conditions suivantes :

Dimensions	Tarifs
6 cm x 6 cm	45 €
12 cm x 6 cm	70 €
12cm x 12 cm	110 €

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De maintenir les dimensions des encarts ainsi que les tarifs comme indiqué ci-dessus ;

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET 3 / 2019-40 – Tarifs 2020 des divers services publics.

Sur proposition de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer pour l'année 2020 les tarifs suivants soit :

SERVICES	TARIFS 2020
LOCATIONS DE LA SALLE DES FETES	
Fête de Famille	
Commune (retrait des clés possible dès le vendredi 17h)	310
Hors Commune (retrait des clés possible dès le vendredi 17h)	550
Apéritifs	
Commune	200
Hors Commune	300
Bals ou Associations* (deux prestations annuelle gratuite hors vacances scolaires)	
Commune	150
Hors Commune	550
EVENEMENTS ORGANISES PAR DES SOCIETES OU ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
Assemblées générales ou réunions diverses	150
Exposition – vente par jour	150
Manifestations diverses (Arbre de Noël, etc....)	550
EMPLACEMENTS VENTE SUR LA VOIE PUBLIQUE	
Le m ²	0.70
GARDERIE PERISCOLAIRE	
Le matin	1.15
Le soir	1.95
PHOTOCOPIE	
La photocopie	0.30

- *En ce qui concerne les associations communales utilisant la salle des fêtes il avait été convenu depuis le 1^{er} Janvier 2010 :**
- elles ne pourront (sauf dérogation) disposer de la salle des fêtes pour la période du 10 Mai au 31 Août ;
 - qu'en dehors de cette période, elles pourront bénéficier gratuitement de cette salle en semaine ainsi que pour deux week-ends dans l'année (payant au-delà de deux) ;
 - que l'utilisation de la salle (gratuite ou payante) sera soumise aux mêmes conditions que tout autre utilisateur soit :
- * L'établissement d'une convention d'utilisation de location de la salle ;**
- . Le cas échéant remise d'un chèque pour la location selon le tarif en vigueur ;
 - . Remise d'un chèque de caution de 500 € selon le tarif en vigueur restitué ou non selon l'état des lieux ;
 - . La présentation d'une attestation d'assurance de l'association.

CONCESSIONS DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE			
PETITE (1,50m x 2,50m)		GRANDE (2,50m x 2,50)	
500 €	50 ans (renouvelable)	1 000 €	50 ans (renouvelable)
1 500 €	Perpétuelle	3 000 €	Perpétuelle
CAVURNES			
650 €	15 ans (renouvelable)		
850 €	30 ans (renouvelable)		
COLUMBARIUM - CONCESSIONS DE CASE			
650 €	15 ans (renouvelable)		
850 €	30 ans (renouvelable)		
TAXE D'INHUMATION (caveau-columbarium-cavurne-dispersion)			
50 €			

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : Éric FAURE

 OBJET 4 / 2019-41 – Mise en sommeil de la Caisse des écoles et transfert de l'activité restauration scolaire et charges budgétaires sur la Commune.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que pour des motifs de cohérence fonctionnelle et de simplification administrative, il est souhaitable de mettre en sommeil la Caisse des écoles et de transférer ses activités et charges budgétaires sur le budget communal à compter du **1^{er} janvier 2020**.

Cette mise en sommeil durant trois ans consécutifs permettra au terme de ce délai de dissoudre la Caisse des écoles.

En effet, l'article 23 de la loi 2001-624 du 17 juillet 2001 prévoit que : *"lorsque la Caisse des écoles n'a procédé à aucune opération de dépenses et de recettes pendant trois ans elle peut être dissoute par délibération du conseil municipal."*

Mr le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- **de mettre en sommeil la Caisse des Ecoles de LARCHE** et d'approuver le transfert de l'activité restauration scolaire ainsi que les charges budgétaires sur le budget communal à compter du **1^{er} Janvier 2020** ;
- **d'autoriser à reprendre le cas échéant les contrats fournisseurs ;**
- **d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de mettre en sommeil la Caisse des Ecoles de LARCHE et d'approuver le transfert de l'activité restauration scolaire ainsi que les charges budgétaires sur le budget communal à compter du **1^{er} Janvier 2020** ;
- d'autoriser à reprendre le cas échéant les contrats fournisseurs ;
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

PREND acte que la dissolution de la Caisse des Ecoles pourra être demandée au 1^{er} Janvier 2023.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : Éric FAURE

 OBJET 5 / 2019-42 – Tarifs 2020 des repas à la cantine scolaire.

En raison de la mise en sommeil de la Caisse des Ecoles, du transfert de l'activité restauration scolaire ainsi que des charges budgétaires sur le budget communal à compter du 1^{er} Janvier 2020, Mr le Maire propose au Conseil Municipal de voter les tarifs 2020 relatifs aux repas cantine comme ci-dessous :

	Tarifs au 1/01/2020
Personnel communal	2.80 €
Elèves	2.80 €
Enseignants	5.15 €
Animateurs CLSH	5.00 €
Enfants CLSH	3.93 €

Repas fournis à la crèche-halte garderie les Petites Cigales et les Petits Grillons de la CABB :

	Tarifs au 01/01/2020
Repas mixé	1.24 €
Repas non mixé	1.83 €

Entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter les tarifs 2020 des repas comme ci-dessus.


Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : Bernard DUTEIL

 OBJET 6 / 2019-43 – Convention de mise à disposition d'un local pour le stationnement d'un cyclomoteur électrique appartenant à la Poste.

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Qu'en application de l'article L1 du Code des Postes et Communications Electroniques, la Poste est investie d'une mission de service public.

A ce titre, elle doit assurer les services de levée et de distribution du courrier relevant du service universel, tous les jours ouvrables.

La Poste a toujours eu à cœur d'assurer un service public postal de qualité à tous ses usagers.

Dans cette perspective, La Poste souhaite développer un service destiné à remettre au facteur dans un emplacement situé sur sa tournée et loué par La Poste, un cyclomoteur électrique de marque STABY dédié à la distribution.

Cependant, ce projet doit être fait dans des conditions qui garantissent la sécurité de ce matériel.

C'est donc dans ce contexte que La Poste s'est rapprochée de la mairie qui a acceptée de lui mettre à disposition, dans des locaux, dont elle est propriétaire, l'emplacement situé au 2 Rue du Pont Barbazan 19600 LARCHE, sous-sol de la Mairie.

Ce local de 10 m², équipé de prises électriques, permet d'accueillir un STABY dans des conditions de parfaite sécurité (fermeture à clefs du local).

En conséquence, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil que soit actée la possibilité d'entreposer le matériel de la poste identifié ci-dessus et qu'une convention précisant les modalités administratives (assurances, indemnité d'occupation...) soit signée.

- Entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
 - de mettre à disposition un emplacement de 10m² situé au sous-sol de la mairie pour accueillir un Staby de la Poste,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer ladite convention.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : Françoise JUILLAT

 OBJET 7 / 2019-44 – Participation aux frais d’inscription au congrès des Maires à PARIS.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le Congrès des Maires de France doit avoir lieu à PARIS du lundi 18 au jeudi 21 novembre 2019.

Il serait souhaitable qu’au moins un membre du Conseil Municipal y participe pour représenter la Commune.

A ce titre, le Conseil Municipal, entendu et après en avoir délibéré décide :

- De participer à hauteur de 95€ (Montant du droit d’entrée au Congrès) par personne ;

Cette dépense sera prélevée à l’Article 6535 du Budget en cours.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

FIN DE SEANCE 22H

Feuillet de clôture
Séance du Conseil Municipal de LARCHE du 10 Octobre 2019 à 20h30
Sous le Présidence de Mr Bernard DUTEIL, Maire - Convocation du 04.10.2019

L'an deux mil dix-neuf, le 10 Octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mr Bernard DUTEIL, Maire.

Date de convocation : 04.10.2019

Nombre de membres : 18 En exercice : 18 Présents : 15 (+ 2 pouvoirs) Absents : 3 (dont 2 pouvoirs)

PRESENTS : DUTEIL Bernard, JUILLAT Françoise, FOURNET Michel, FAURE Éric, GILIBERT Philippe, VEGA TOCA Edouard, MARCOU Martine, CHANOURDIE Martine, LALLEMAND Denis, LABRUGNAS Agnès, TOURSCHER Pascal,

FOMPEYRINE BORDAS Isabelle, MORALES Martine, LAROCHE Bernard, DUBOIS Alain.

ABSENTS : BOITEUX Céline (a donné procuration à LALLEMAND Denis), SANCONNIE Cédric, DUSSERT Simone Françoise (a donné procuration à DUBOIS Alain).

Après approbation du Procès Verbal de la séance précédente, l'ordre du jour a été abordé soit :

OBJET 1 / 2019-38 – Ouverture d'une ligne de trésorerie.

OBJET 2 / 2019-39 – Tarifs 2019-2020 pour l'insertion d'encarts publicitaires dans le bulletin municipal.

OBJET 3 / 2019-40 – Tarifs 2020 des divers services publics.

OBJET 4 / 2019-41 – Mise en sommeil de la Caisse des écoles et transfert de l'activité restauration scolaire et charges budgétaires sur la Commune.

OBJET 5 / 2019-42 – Tarifs 2020 repas cantine scolaire.

OBJET 6 / 2019-43 – Convention de mise à disposition d'un local pour le stationnement d'un cyclomoteur électrique appartenant à la Poste.

OBJET 7 / 2019-44 – Participation aux frais d'inscription au congrès des Maires à PARIS.

- Informations et questions diverses.

Emargements :

NOM	PRENOM	EMARGEMENTS	NOM	PRENOM	EMARGEMENTS
DUTEIL	Bernard		LABRUGNAS	Agnès	
JUILLAT	Françoise		TOURSCHER	Pascal	
FOURNET	Michel		FOMPEYRINE BORDAS	Isabelle	
FAURE	Eric		BOITEUX	Céline	
GILIBERT	Philippe		SANCONNIE	Cédric	
VEGA TOCA	Edouard		DUSSERT	Simone-Françoise	
MARCOU	Martine		MORALES	Martine	
CHANOURDIE	Martine		LAROCHE	Bernard	
LALLEMAND	Denis		DUBOIS	Alain	